

### Fiche 1

#### Liste des actifs immobiliers en vue de la présentation des expertises ou actualisations pour l'exercice en cours

### Campagne d'expertise exercice de l'année 20

Organisme relevant :

- du Code des assurances
- du Code de la mutualité
- du Code de la sécurité sociale

Dénomination sociale complète et sigle :

N° SIREN de l'organisme :

LEI<sup>1</sup> :

Patrimoine immobilier		Procédure acceptation		Expertises immobilières		Actualisations en cas de changement d'expert		Expertise de parts de société immobilière ou foncière	
Désignation des actifs suivant le dernier état détaillé des placements (n-1) + nouveaux biens	Codes	Nom de l'expert proposé	Type de mission	Date de la dernière expertise	Nom du dernier expert accepté	Date de la dernière actualisation	Nom de l'expert de la dernière actualisation	Nombre de parts et % de détention dans la société immobilière ou foncière	Dans le cas de détention multiple, nom de l'organisme d'assurance chef de file

Codes            N    Nouveau bien, précédemment soumis à obligation d'expertise quinquennale (par exemple, cas de fusion ou transfert de portefeuille)  
                   B    Nouveau bien, autres cas  
                   V    Ventes en cours – **actifs avec codes V : joindre une liste séparée avec le prix de vente hors droits**

Type de mission    E    Expertise quinquennale  
                           A    Actualisation

<sup>1</sup> .    *Legal Entity Identifier* : identifiant à utiliser, le cas échéant.

NB : l'ensemble des informations contenues dans cette note est nécessaire pour l'acceptation de l'expert.